

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Droit et techniques de l'immobilier » de l'École de Droit comme suit :

Membres du jury :

Bernard PIGANIOL, Président du jury, MCF A
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Christine BERTRAND, MCF
Aurélia FAUTRE-ROBIN, MCF

Semestre 2 :

Christine BERTRAND, MCF
Anthony MAYMONT, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/11/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

02 DEC. 2019

02 DEC. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R4211 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.